

SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles
de l'enseignement public Force Ouvrière**

MASTERISATION :

Respect des droits des titulaires et des stagiaires

Les conséquences de la mise en place de la mastérisation du concours et de la formation se font cruellement ressentir dans les départements.

Dans les écoles de la Vienne, de l'Essonne, du Val de Marne, de la Seine et Marne ... des titulaires remplaçants apprennent, du jour au lendemain, qu'ils devraient laisser leur classe pour permettre à l'Inspecteur d'Académie d'envoyer un PES (professeur des écoles stagiaire) en stage directement dans la classe, sans formation.

D'un côté, les Inspecteurs d'académie, au mépris de la nomination réglementaire de ces titulaires-remplaçants, les déplacent arbitrairement au mépris des règles et du respect de leur mission.

De l'autre, les stagiaires sont affectés, directement dans des classes, souvent dans les pires conditions, sans avoir reçu une formation digne de ce nom, et au risque de ne pas être titularisés !

Les enseignants titulaires, les stagiaires n'ont pas à faire les frais de la réforme de la mastérisation.

Cette situation impossible, dont ni les titulaires, ni les stagiaires ne sont responsables, est la conséquence directe de la mastérisation qui permet, avec la suppression de la formation initiale, de procéder à des milliers de suppressions de postes (3870 emplois de fonctionnaires stagiaires et 3577 postes au concours de recrutement PE en 2011).

Le SNUDI-FO n'a cessé d'alerter les autorités, aussi bien au niveau départemental, qu'au niveau national, sur les conséquences désastreuses pour les personnels (stagiaires comme titulaires) que l'on tente de diviser !

Le SNUDI FO rappelle qu'avec la FNEC-FP FO, il a toujours revendiqué l'abandon de la mastérisation.

En tout état de cause, face à cette situation intolérable, des mesures d'urgence garantissant les droits des enseignants titulaires et stagiaires doivent être prises. C'est le statut de tous les personnels qui est en jeu.

Maintien des titulaires remplaçants sur leur poste d'affectation
Le temps de formation doit être compté dans le temps de service.
Le droit des stagiaires à bénéficier d'une véritable formation doit être rétabli.

Le SNUDI-FO qui refuse d'opposer les différentes catégories d'enseignants, invite les collègues qu'ils soient titulaires ou stagiaires à se réunir avec Force Ouvrière afin d'organiser délégations et/ou rassemblements, auprès des inspections académiques pour défendre ces revendications.

Il mobilisera toutes ses structures départementales, nationales et fédérales pour alerter le ministre afin que ce dispositif soit abandonné et que des mesures d'urgence soient prises pour desserrer l'étau autour des stagiaires et des brigades départementales.

La FNEC-FP FO a demandé audience au ministre afin de faire valoir les revendications des fonctionnaires stagiaires.

Montreuil le 29 novembre 2010